



Attestation d'assurance

Contrat n°RD01089618M

PACK Responsabilité Civile Professionnelle

Nous soussignés, **AIG EUROPE SA, Succursale pour la France, TOUR CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 COURBEVOIE** attestons que :

CEROS PARTNERS
1, RUE THOMAS EDISON
67450 MUNDOLSHEIM

est assurée auprès de notre société par le contrat n° **RD01089618M**, lequel garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle pouvant lui incomber en raison des préjudices, causés aux tiers au cours ou à l'occasion de l'exercice des activités assurées au titre du contrat, à concurrence des montants ci-après indiqués.

Tous les termes qui apparaissent en caractères gras et en italique dans le corps du texte sont définis aux Conditions Générales référencées PACK RC Professionnelle 012022.

1. ACTIVITÉS ASSURÉES

Activités	Détails	Activités exclues
-----------	---------	-------------------

INFORMATIQUE & TECHNOLOGIES

Edition, revente, installation, intégration et maintenance de logiciels et applications
Vente/location de logiciels et progiciels informatiques édités par des tiers

- Edition de logiciels et de systèmes d'exploitation
- Edition de logiciels réseau
- Edition de logiciels outils de développement et de langages de programmation
- Edition d'autres logiciels prêts à l'utilisation (non personnalisés)
- Edition de logiciels généraux à usage professionnel ou domestique (loisirs, éducation, gestion) tels que les applications bureautiques, de gestion de projet, de formation assistée, applications à caractère éducatif, etc
- Edition de logiciels applicatifs à usage professionnel réalisant un type de traitement spécifique ou un ensemble de tâches pour un domaine d'activité spécifique
- Edition de logiciels utilitaires
- Edition de logiciels de gestion de base de données
- Edition de logiciels sur mesure et d'applications spécifiques
- Edition de progiciels
- Conception de la structure et du contenu et l'écriture des programmes informatiques nécessaires à la création et à l'implantation de :
 - logiciels systèmes et réseaux
 - applications logicielles
 - bases de données
 - pages web
- L'adaptation de logiciels, c'est-à-dire la modification et la configuration d'une application existante pour la rendre opérationnelle dans l'environnement informatique du client
- Commercialisation de logiciels et licences développés par des tiers
- Edition de logiciels et progiciels de type antivirus, firewall, solutions de sécurité et d'authenticité
- Edition, vente, maintenance de logiciels liés à un blockchain (ou chaîne de blocs)
- Développement de chatbot (dialogueur)
- Développement de plateforme de mise en relation (plateforme d'intermédiation de personnes, de produits et de services)
- Installation, configuration, paramétrage et/ou maintenance de logiciels

A l'exclusion des :
- logiciels de traitement de transaction financière et de moyen de paiement sécurisé
- logiciels embarqués et d'aide à la navigation aéronautique,

CONSEIL & FORMATIONS

<p>Conseil et assistance opérationnelle et stratégique à destination des entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil et assistance opérationnelle et stratégique apportés à des entreprises et autres organisations : <ul style="list-style-type: none"> - reconfiguration de processus, - gestion du changement - réduction des coûts et autres questions financières - objectifs et politiques de marketing - politiques, pratiques et planification en matière de ressources humaines - stratégies de rémunération et retraite - planification de la production et du contrôle • Conseil en management • Conseil en développement commercial (Business developer) • Conseil en création et développement d'entreprises • Conseil en stratégie • Conseil en organisation • Conseil en gestion des risques • Conception de méthodes ou procédures comptables, de programme de comptabilisation des dépenses, de procédures de contrôle budgétaire • Conseil et l'assistance aux entreprises et aux services publics en matière de planification, d'organisation, de recherche du rendement, de contrôle, d'information de gestion, etc • Conseil spécialisé dans la rédaction du document unique d'évaluation des risques : évaluer les risques dans son entreprise afin d'identifier puis classer les risques auxquels peuvent être exposés les collaborateurs et les compiler dans un support-Le Document Unique • Délégué à la protection des données / Data Protection Officer (DPO) • Audit pour l'application des normes dans les établissements de soins <ul style="list-style-type: none"> • Conseil en certification 	<p>A l'exclusion des professions réglementées telles que conseil en investissement financier, conseil en gestion de patrimoine, en structure de capital y compris les opérations de haut de bilan.</p> <p>A l'exclusion des activités de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil juridique - Conseil financier et placement - Conseil et optimisation fiscale - conseil en fusion-acquisition - Conseil en stratégie d'investissement - Conseil en crédit d'impôt - Recherche et subvention - Conseil à maîtrise d'œuvre ou maîtrise d'ouvrage - Bureaux d'étude technique (BET) - Conseil en propriété intellectuelle et industrielle - Portage salarial <p>Management de transition / direction par intérim</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil en prévention et gestion des risques professionnels <p>A l'exclusion de toutes prestations de certification</p>
<p>Coaching en entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de coaching en entreprise • Programmation Neuro Linguistique 	<p>A l'exclusion de tout coaching sportif et/ ou coaching de santé</p>
<p>Formation professionnelle / Formation continue d'adultes / Conférencier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La formation professionnelle destinée à des adultes entrés dans la vie active • La formation interne des administrations publiques • La formation des risques psychosociaux • Bilans de compétences • Conférencier 	<p>A l'exclusion de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - toute formation liée à une activité / métier manuel(le) - toute formation hygiène, sécurité, incendie - toute formation sur le travail en hauteur et d'accès difficile (cordistes...) - formation, enseignement à la conduite de tout type de véhicules. <p>A l'exclusion des établissements scolaires et universitaires.</p>

2. PLAFOND DES GARANTIES

2.A – PLAFOND DES GARANTIES « RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE » & « RESPONSABILITÉ CIVILE APRÈS LIVRAISON / APRÈS TRAVAUX »

GARANTIE	MONTANT DE LA GARANTIE APPLICABLE PAR PÉRIODE D'ASSURANCE
<i>Dommages corporels, dommages matériels et immatériels</i> consécutifs ou non	100.000 euros par <i>période d'assurance</i>
Dont Extension de la garantie aux réclamations formulées, introduites ou menées aux États-Unis d'Amérique et/ou au Canada	NON SOUSCRITE
Dont documents ou des données confiés	20% du montant de garantie par <i>période d'assurance</i>
Dont <i>Frais d'Atténuation du Risque</i>	20% du montant de garantie par <i>période d'assurance</i>
Dont <i>Factures impayées</i>	20% du montant de garantie par <i>période d'assurance</i>
Dont <i>Perte d'un homme clé</i>	10% du montant de garantie par <i>période d'assurance</i>
Dont atteinte à la réputation	10% du montant de garantie par <i>période d'assurance</i>

2.B – MONTANT DES GARANTIES « RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION » - « FRAIS DE DÉPOSE-REPOSE » & « FRAIS DE RETRAIT »

GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES
<i>Dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels consécutifs ou dommages immatériels non-consécutifs</i>	8.000.000 euros par <i>sinistre</i>
Dont faute inexcusable de l'employeur	3.000.000 euros par <i>période d'assurance</i>
Dont <i>dommages matériels et dommages immatériels consécutifs</i>	3.000.000 euros par <i>sinistre</i>
Dont <i>dommages immatériels non-consécutifs</i>	500.000 euros par <i>sinistre</i>
Dont dommages aux <i>biens confiés</i>	300.000 euros par <i>sinistre</i>
Dont <i>dommages corporels, dommages matériels et dommages immatériels consécutifs</i> résultant d'une <i>atteinte à l'environnement</i> soudaine et accidentelle	500.000 euros par <i>période d'assurance</i>
Dont <i>frais de dépose-repose</i>	50.000 euros par <i>période d'assurance</i>
Dont <i>frais de retrait</i>	50.000 euros par <i>période d'assurance</i>



DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS

DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS	MONTANT DE GARANTIE
Défense Pénale - Recours	50.000 euros par <i>sinistre</i>

LA PRÉSENTE ATTESTATION EST DÉLIVRÉE POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT POUR LA PÉRIODE DU 01/07/2023 AU 30/06/2024, ET N'IMPLIQUE QU'UNE PRÉSUMPTION DE GARANTIE À LA CHARGE DE L'ASSUREUR.

LA PRÉSENTE ATTESTATION NE SAURAIT ENGAGER L'ASSUREUR AU-DELÀ DES CLAUSES ET CONDITIONS DU CONTRAT AUQUEL IL CONVIENT DE TOUJOURS SE RÉFÉRER.

Fait à Paris, le 17/04/2023

Pour la Compagnie

Christophe Zaniewski

AIG Europe SA

Tour CBX

1 Passerelle des Reflets
92400 COURBEVOIE